



## Indemnisation parties civiles

Par **Cloco39**, le **14/01/2024** à **04:21**

Maître,

J'ai été condamné sur l'action civile à verser une somme chiffrée à une victime. (4250 €)

J'ai appris en parallèle que l'assurance de ladite victime l'a également indemnisée

à hauteur de 3 500 €.

Puis-je tenir compte de cette indemnisation et nhe verser que 750 € à la partie civile ?

Par **Chaber**, le **14/01/2024** à **06:08**

Bonjour

Comment avez-vous appris que l'assureur avait réglé 3500€? Est ce sute à une réclamation de ce dernier?

Sur le jugement de' 4250€ vous devrez rétgler 750€ à votre adversaire et 3500€ à l'assureur subrogé